



CERCLE DE FERMIERES SAINT-GILBERT
www.cfqstgilbert.org

Fière de notre Patrimoine!

Le thème 2023-2024 des CFQ!

Prochaine réunion mensuelle

Notre prochaine réunion se tiendra :

**Mercredi, le 10 avril 2024
À 19h30**

Dans notre local au Centre municipal

Pièces de concours d'artisanat textile 2024

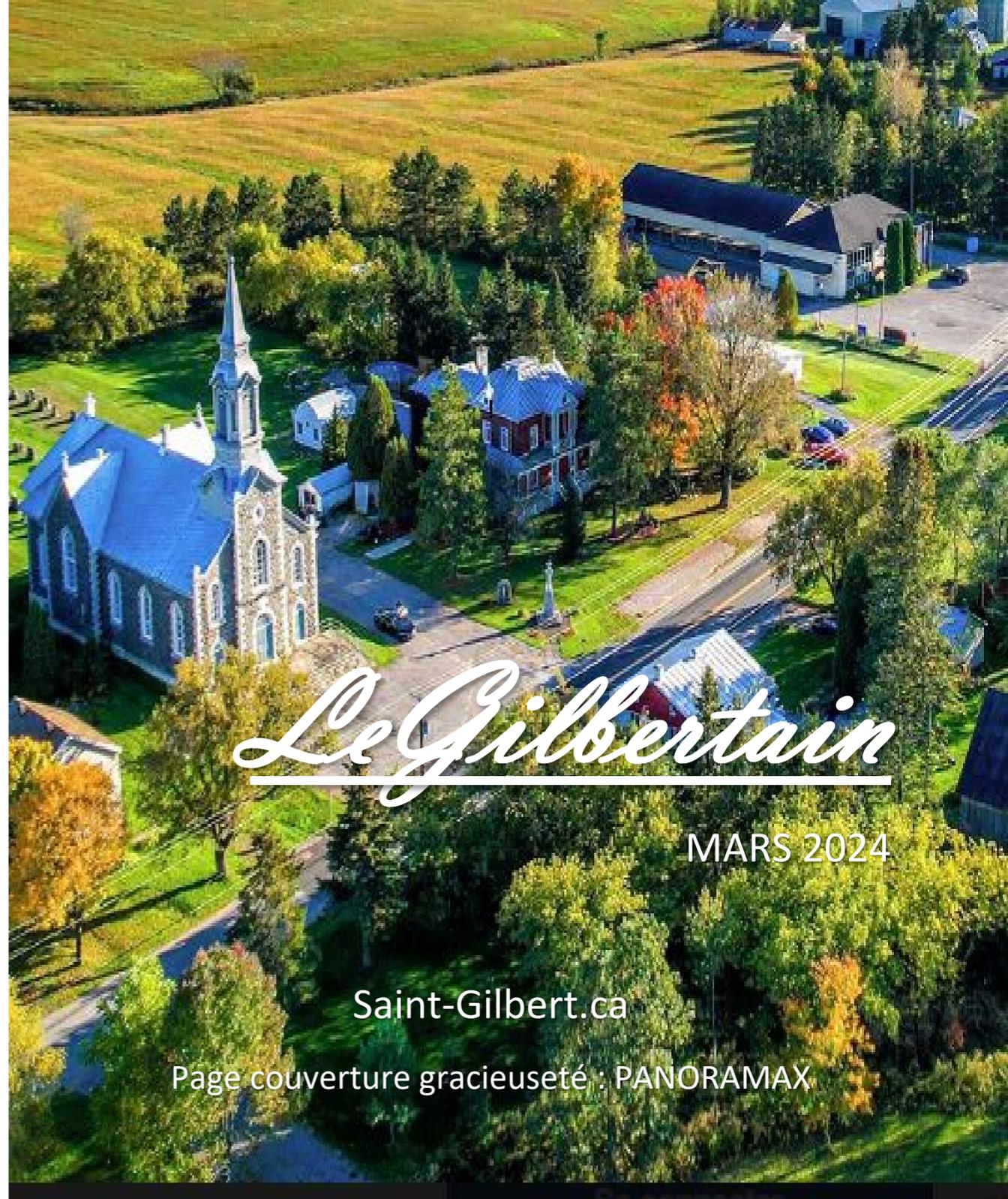
Rappel aux participantes dans la confection d'une pièce demandée dans le cadre du concours d'artisanat textile provincial 2024 de bien vouloir apporter votre pièce à Isabelle lors de la réunion d'avril. Grand merci à l'avance aux artisanes !!!

Au revoir Madame Annette



Michelle Robitaille, responsable des communications

100 ans de savoir à partager



Le Gilbertain

MARS 2024

Saint-Gilbert.ca

Page couverture gracieuseté : PANORAMAX



Mot du maire



Résumé de la séance de mars 2024

Chers concitoyens et concitoyennes,

Plusieurs d'entre vous me demandent régulièrement, ainsi qu'aux autres élus, l'excellente question suivante : Pourquoi est-ce si difficile d'avoir des terrains à construire à Saint-Gilbert? Voici ma réponse au bénéfice de tous. Réponse courte : Le zonage agricole.

Le zonage agricole se répartie en trois grandes catégories selon la loi : dynamique, viable et îlot déstructuré. Dynamique inclut les terres de la meilleure qualité. Viable implique généralement des terres de moins bon rendement. Certains types de constructions y sont généralement possibles. Un îlot déstructuré est habituellement le regroupement de tout ce qui n'entre pas dans les deux premières catégories et de tout ce qui était déjà construit lors de l'établissement de la loi. C'est la seule catégorie agricole qui permet d'office la construction résidentielle. Il est important de préciser ici que ce n'est pas la municipalité qui décide du choix de ces zones ni des catégories. Notez également que Saint-Gilbert ne possède aucune zone dans la catégorie viable. Ce fait est parfois surprenant à certains endroits. Comme exemple simple et frappant, si Saint-Gilbert pouvait décider du choix des catégories de zones agricoles, je doute fort que le conseil choisisse de classer dans la catégorie dynamique la côte de roches massives de la route Létourneau entre Saint-Gilbert et Deschambault pour laquelle les constructeurs ont dû utiliser de la dynamite pour faire passer la route... Cela dit, lors d'une demande de dézonage pour changer une terre en zone blanche (non agricole), il va sans dire que la catégorie dynamique est la plus difficile à faire dézoner et, de plus, toute demande doit être approuvée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). La procédure demande des avis, favorable ou non, de la municipalité, de la MRC et le l'Union des producteurs agricoles (UPA). La CPTAQ peut faire fi de tous les avis et prendre sa propre décision. Au-delà de toutes ces difficultés, ce n'est pas là que le bât blesse le plus...

Voici où le bât blesse réellement : jusqu'en 2023, une municipalité devait prouver dans sa demande à la CPTAQ qu'elle n'avait plus de terrain constructible sur le reste de son territoire. Ce simple critère, à lui seul, a empêché la municipalité de faire toute demande depuis 2008, soit depuis l'établissement de l'îlot déstructuré qui nous avait donné l'équivalent de 80 terrains constructibles. Puisqu'il reste encore quelques terrains, la réponse de la CPTAQ serait encore « non » aujourd'hui, mais la situation est maintenant, croyez-le ou non, bien pire. Depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 103 en 2023, une municipalité ne peut plus faire une demande directement à la CPTAQ. La demande doit maintenant être faite à la MRC par la municipalité et, si elle est d'accord, la MRC fait la demande à la CPTAQ au nom de la municipalité. Mais le plus important depuis 2023 : La MRC devra prouver à la CPTAQ qu'il n'y a plus de terrains constructibles ailleurs dans toute la MRC! Ce simple fait rend toutes les municipalités du comté de Portneuf inéligibles sauf et à cause de Saint-Raymond. Pour être précis, toutes les municipalités de la MRC seront bientôt à court de terrains constructibles résidentiels sauf Saint-Raymond qui, par chance pour eux, est à la limite nord du zonage agricole et possède ainsi assez de terrains résidentiels pour les 20 à 40 prochaines années. C'est donc la durée de temps que toutes les autres municipalités de la MRC seront bloquées si rien ne change à la loi. Ceci amène la question logique suivante: la CPTAQ peut-elle prendre en compte les besoins et particularités locales d'une

Pour plus de détails, relativement aux délibérations du conseil n'hésitez pas à consulter les procès-verbaux sur le site de la Municipalité : www.saint-gilbert.ca

- Contribution financière annuelle au centre médical et professionnel de l'ouest de Portneuf
- Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des routes locales : confirmation d'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 (PAVL-ERL) 2023-2024
- Renouvellement de contrat d'assurance de biens, responsabilité civile, erreurs et omissions, crime, cyber risques et autorisation de signature
- Formation offerte par la MRC de Portneuf sur la loi 39 – désignation des participants de la Municipalité
- Octroi de contrat relativement à un service de soutien en urbanisme à la firme AECOM
- Autorisation et appui pour l'obtention du permis de la régie des alcools, des courses et des jeux et autres autorisations requises aux organisateurs de l'édition 2024 du festival de la pétanque de Saint-Gilbert
- Octroi de contrat relativement à la réalisation d'un rapport d'étalonnage des débitmètres

RAPPEL

Date limite pour le 1^{er} versement des taxes municipales : **31 mars 2024**

Municipalité de Saint-Gilbert, 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Qc) G0A 3T0
Bureau ouvert le mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.
Tél. : 418 268-8194, télécopieur : 418 268-6466 courriel : info@saint-gilbert.ca



Conseil Paroissial de Pastorale

Saint Gilbert

Bonjour à Toutes et à Tous,

Quand vous lirez ces lignes, je serai sans doute partie pour un monde meilleur.

Je fus une résidente fière de St-Gilbert.

Je me suis impliquée dans plusieurs Associations, afin de faire rayonner St-Gilbert.

Membre et Présidente du Cercle de Fermières, impliquées dans le Conseil de Pastorale paroissiale dont je vous donne des nouvelles à chaque mois, membre et Présidente de la FADOQ St-Gilbert.

Je me suis aussi impliquée dans l'élaboration du livre et des Fêtes du Centenaire.

Les nombreux Tournois de la Pétanque m'ont aussi tenu à cœur.

J'ai secondé Claude, mon mari, dans sa tâche de maire, soit en l'accompagnant dans les diverses activités, soit en présentant des projets afin d'améliorer notre paroisse et la rendre plus vivante.

Je fus heureuse de vivre parmi vous, et je ne vous oublierai jamais !

Soyons fiers de vivre à St-Gilbert!

Voici les intentions de la messe qui sera célébrée le 24 mars prochain à 11h00 à l'église de St-Gilbert.

Marie-Anne Perron

Huguette Bélanger

Marielle Julien

Léonce & Jean-Paul Naud

Élisabeth Paquin & Sévère Perron

Municipalité de Deschambault-Grondines

Municipalité de St-Gilbert

Marie-Paule & Jacques

Carmen & Denis Robitaille

Nancy & Jacques

Annette Julien-Gignac Pour le CPP St-Gilbert

municipalité dans sa décision? En théorie, il y a un article de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour cela (LPTAA art. 62). En pratique, il fut prouvé récemment lors d'un jugement du 20 février 2024 opposant la MRC de Portneuf en tant que porteur d'une demande de dézonage de Saint-Thuribe contre la CPTAQ devant le tribunal administratif du Québec (TAQ) que la CPTAQ n'a pas à prendre en considération les besoins et les particularités locales avant la deuxième étape de l'examen d'une demande. Dans les faits, cela signifie que toutes les demandes seront rejetées par la CPTAQ, car elles ne se rendront jamais jusque-là puisqu'elles seront toutes refusées dès la première étape de l'examen de la demande prouvant qu'il n'y a pas d'autres terrains disponibles dans la MRC (LPTAA art. 65.1). Bref, elles seront donc toutes refusées pour ce simple motif. Vous pouvez rechercher le jugement sur le site web <https://citoyens.socij.qc.ca/>

Le seul point positif présentement est que ce principe va s'appliquer aussi à l'inverse dans la MRC pour les industries lors de demandes de dézonage pour la création de zones industrielles. À l'inverse, car les zones et parcs industriels de Québec sont pleins. En conséquence, ceux de l'est de la MRC se sont remplis et sont aussi presque pleins. Lorsque ce sera le cas, les industries n'auront pas d'autres choix que de s'établir dans l'ouest de la MRC. En fait, mon opinion personnelle est que ce processus a déjà débuté récemment. En conséquence, s'il n'y a pas de changement, on peut prédire le paradoxe suivant dans 20 à 40 ans : l'est du comté aura beaucoup de résidents manquant d'emplois proches disponibles et l'ouest du comté aura beaucoup d'industries manquant de maisons proches pour loger ses employés.

Le conseil et tous les maires de la MRC sont bien conscients du problème et souhaitent favoriser un développement durable, mais nous sommes pieds et poings liés par la loi et la CPTAQ. Je travaille présentement avec la MRC pour trouver des solutions acceptables par le gouvernement et l'UPA. La MRC de Portneuf a été la première à monter aux barricades pour exposer le problème, et ce même avant l'entrée en vigueur du projet de loi 103. De plus en plus de municipalités et MRC du Québec qui n'y voyaient pas réellement de problème en se disant que leurs particularités locales seraient considérées par la CPTAQ sont en train de réaliser que leurs demandes sont systématiquement refusées. Il est présentement impossible de dire combien de temps cela prendra pour faire changer les choses. Même avec tout le poids politique et l'aide de la MRC et des autres municipalités, faire changer la loi sur le zonage agricole est semblable à David voulant faire changer d'avis Goliath tout en ayant l'accord du roi Saül (UPA). C'est faisable, mais cela prend du temps... Sachez que je considère cela comme LE dossier le plus important pour Saint-Gilbert, car cela impacte directement notre développement pour toutes les décennies à venir.

Sincèrement vôtre,

Daniel Perron

Maire de Saint-Gilbert

Rencontre pour l'avenir des églises de Saint-Gilbert et Saint-Thuribe

Vous êtes invités à participer à une rencontre pour vous expliquer la situation quant à l'avenir des églises de Saint-Gilbert et Saint-Thuribe qui se tiendra le **mardi 23 avril à 19h** dans l'église de Saint-Gilbert.

Luc Gignac

Président, Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus



Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus?

Chaque année, un grand nombre de prestataires qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) voient leurs prestations interrompues en juillet parce qu'ils n'ont pas produit leur déclaration de revenus. Afin de réduire au minimum ces interruptions, nous invitons les clients à produire leur déclaration de revenus par voie électronique auprès de l'Agence du revenu du Canada, **avant le 30 avril**, ou à remplir un [formulaire](#) de renouvellement du SRG (**ISP3026**) disponible sur le site Internet de Service Canada.

Avez-vous droit au SRG?

Oui, si :

- ✓ vous avez 65 ans ou plus;
- ✓ vous vivez au Canada;
- ✓ vous recevez la pension de la [Sécurité de la vieillesse \(SV\)](#);
- ✓ votre revenu est inférieur à 21 624 \$ et vous êtes célibataire, veuf ou divorcé;
- ✓ la somme de votre revenu et de celui de votre époux ou conjoint de fait est inférieure à :
 - ✓ 28 560 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit la pension complète de la SV;
 - ✓ 39 984 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit l'Allocation;
 - ✓ 51 840 \$ et votre époux ou conjoint de fait ne reçoit ni la pension de la SV ni l'Allocation.

Vous ne recevez pas le SRG?

Voici comment vous pouvez l'obtenir :

- ✓ En soumettant une demande en ligne via un compte Mon Dossier Service Canada (MDSC).
- ✓ En remplissant un [formulaire](#) de demande pour le Supplément de revenu garanti (**ISP3025**) disponible sur le site Internet de Service Canada et en l'envoyant par la poste au bureau de Service Canada le plus près.

Pour obtenir de l'information ou de l'aide, les clients et les membres de leur famille peuvent nous contacter de la façon suivante :

-  En ligne, sur le [site Internet](#) de [Service Canada](#);
-  Par téléphone, au numéro sans frais **1-800-277-9915**;
-  **Par la poste**, en envoyant une lettre au [bureau de Service Canada](#) le plus près.

Il est important que les clients communiquent avec nous dès que leur situation est modifiée, par exemple en cas de changement de revenus, d'état civil ou d'adresse.

Qu'est-ce que le SRG?

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable dont le calcul est basé sur le revenu. Elle est versée aux résidents du Canada qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV) et qui ont un faible revenu. Les prestations du SRG sont renouvelées automatiquement chaque année, en juillet, **à condition que le client remplisse une déclaration de revenus au plus tard le 30 avril.**



Club Fadoq Saint-Gilbert

Âge d'Or

Bonjour chers membres,

Pour débiter, un petit résumé du voyage en autobus au Parlement de Québec, qui fut un grand succès. Les 22 personnes présentes ont grandement apprécié leur visite en avant-midi.

Lors du dîner Messieurs Vincent Caron et Guillaume Rozier sont venus nous faire un brin de jasette. En après-midi nous avons pu assister à la période de questions au Salon Bleu. Merci à M Caron et à son équipe.

Pour son appui à l'organisation du voyage : Un merci aussi à notre conducteur M. Germain Durocher.

2 DATES À RETENIR

DIMANCHE LE 21 AVRIL à MIDI au Centre Municipal, un dîner est organisé pour notre Club. Repas chaud (3 services), servi par Mme Julie Carignan (Buffet du Rapide). Le coût pour les membres est de \$20.00 par personne et \$25.00 pour les non-membres (accompagnateurs). Taxes et pourboire inclus. La différence sera payée par notre Club. Apportez vos boissons (liqueur, bière, vin non fournis).

Un BINGO gratuit avec nombreux prix à gagner suivra le dîner. Confirmez votre présence avant **le 12 AVRIL** à Ghislaine Marcotte au 418 268-8119. Au plaisir de vous retrouver.

MERCREDI le 24 AVRIL se tiendra l'Assemblée Générale Annuelle de notre Club, à la salle municipale à 19h. Un souper (boîte à lunch) sera offert gratuitement à tous les membres à compter de 17h30.

Confirmez votre présence avant le **18 AVRIL** à Ghislaine Marcotte au 418 268-8119.

Les prochaines rencontres du Club auront lieu les mercredis **3** et **17** avril à notre local habituel.

Raymond Groleau, président.

Comité des loisirs

DE ST-GILBERT

SOIRÉE CINÉMA ET PYJAMA !

VENDREDI LE 29 MARS 2024 À 18H30 À LA SALLE MUNICIPALE



Tirage pour
le concours
de Pâques
après le film

Assemblée générale annuelle du Club FADOQ
Saint-Gilbert



AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil d'administration invite les membres du Club FADOQ Saint-Gilbert à participer à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu :

Date : 24 avril 2024
Heure : 19 heures
Lieu : Centre Municipal Saint-Gilbert

Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée.
2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée.
3. Vérification de la régularité de l'avis de convocation (lecture)
4. Constatation du quorum.
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
6. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale tenue le 26 avril 2023.
7. Rapport de la présidence du club.
 - 7.1 Questions des membres
8. Présentation et dépôt des états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2024.
 - 8.1 Questions des membres
9. Présentation et dépôt du rapport de la vérificatrice externe.
 - 9.1 Questions des membres
10. Nomination d'un vérificateur pour la prochaine année financière.
11. Ratification des actes des administrateurs posés durant l'exercice se terminant le 31 mars 2024.
12. Ratification des amendements aux règlements généraux.
13. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élections.
14. Lecture des mises en candidatures.
15. Clôture de la période des mises en candidatures par proposition.
16. Constitution des officiers du futur conseil d'administration.
17. Présentation du nouveau conseil d'administration.
18. Mot du président désigné du nouveau conseil d'administration.
19. Mot du représentant FADOQ du secteur Portneuf.
20. Varia.
21. Résolution pour lever l'assemblée générale.

Nous souhaitons votre participation en grand nombre à cette assemblée générale annuelle.

Des formulaires de mise en candidature sont disponibles auprès des soussignés.

Il y a 3 postes en élections.

Raymond Grobaw
Président Tél : 418-268-8119

Christine Marcotte
Secrétaire-trésorière Tél : 418-268-8119

Activité gratuite!

Bébé est prêt à manger

Nouveau Service

Judi 4 avril, 9h à 11h
Centre communautaire et culturel,
St-Marc-des-Carières

ou

Mardi 7 mai, 9h à 11h
Centre communautaire le Rendez-vous,
Donnacona

Inscription requise!
418 873-4557 / 1 888 873-4557
info@cerfvolantdeportneuf.org

*En collaboration avec le CIUSSS C.-N.



Bingo-Cadeaux

Au profit du Centre d'hébergement St-Casimir

Dimanche, le 14 avril 2024, à 13h30

Au Centre paroissial de Saint-Casimir (220, boul. de la Montagne) | Coût : 2 \$ la carte

Les profits amassés iront au comité des bénévoles du Centre d'hébergement St-Casimir pour l'organisation des activités offertes aux résidents de l'endroit pendant l'année.

Nous avons besoin de votre encouragement!